

Justice

Facilavie est reprise par Humensia

Dans une décision rendue hier, le tribunal judiciaire de Bourges a validé l'offre de l'association Humensia pour la reprise de l'association d'aide à domicile et de services du Cher Facilavie.

Marion Lapeyre

marion.lapeyre@centrefrance.com

Enfin une bonne nouvelle dans le milieu de l'aide à domicile dans le Cher. Hier, le tribunal judiciaire de Bourges a validé la reprise de l'association d'aide à domicile et de services du Cher Facilavie par l'association Humensia.

Placée en redressement judiciaire l'été dernier, Facilavie, association aux 320 salariés et 2.700 bénéficiaires, n'était pas parvenue à retrouver l'équilibre financier lui permettant de subsister.

« Quel soulagement ! », réagit Bénédicte de Choulot, vice-présidente du conseil départemental en charge des affaires sociales. Un soulagement expliqué par la reprise de l'ensemble des bénéficiaires de l'association et d'une grande partie des salariés.

Au total, 307 salariés vont être repris par Humensia. Seuls les dix postes de la convention de mise à disposition par la MSA au profit de Facilavie ne font pas partie du plan de reprise.

« Nous allons continuer à nous mobiliser et à maintenir nos interventions »

Outre ce bémol, la satisfaction est grande pour Nathalie Fluzat, directrice de Facilavie. « Nous avons mené, collectivement, un grand combat. La procédure de redressement judiciaire a été bien préparée. Nous avons voulu en faire un outil pour trouver une véritable solution pour no-



SITUATION. Facilavie, association aux quelque 320 salariés et 2.700 bénéficiaires, n'était pas parvenue à retrouver l'équilibre financier lui permettant de subsister. ILLUSTRATION FRÉDÉRIC LONJON

tre structure mise à mal depuis quelques années. Eu égard aux enjeux du secteur à domicile qui nous attendent, c'est une belle opportunité de s'associer à une structure comme Humensia. Nous ne voulons pas rater les virages essentiels à venir.

Nous allons continuer à nous mobiliser et à maintenir nos interventions sur l'ensemble du territoire. »

Le lundi 22 janvier dernier, les nouvelles avaient été moins bonnes pour l'association Atout-âge, placée en liquidation judiciaire. « Une reprise a

été proposée aux 300 bénéficiaires d'Atout-âge sur d'autres structures qui recrutent », assure Bénédicte de Choulot qui n'ose imaginer les conséquences qu'aurait eu une liquidation judiciaire de Facilavie. « Nous aurions été démunis. »

La reprise par Humensia se fera officiellement à compter du 1^{er} avril 2024. L'association, anciennement appelée Assad-Had, était la seule à avoir maintenu son offre de reprise lors de l'audience de lundi. Les groupes Avec et Proseniors avaient, eux aussi, présenté des offres de reprise avant de se désister.

Une association régionale

L'association Humensia est engagée pour la santé, les soins et l'accompagnement à domicile en Centre-Val de Loire depuis 1955. Elle dispose d'une vingtaine d'antennes locales réparties sur le territoire, et de près de 5.000 bénéficiaires.

Implantée en Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et dans le Loiret, Humensia ne possédait jusqu'alors pas d'antenne dans le Cher.

Hier, nous ne sommes pas parvenus à joindre les responsables d'Humensia. ■